



## Bulletin de Réglementation 2005-01 Canada

Ce bulletin a pour but de préciser les articles 18.10 (FR125 Max) et 20.4 (RM1) de la réglementation technique 2005 du Challenge Rotax Max concernant l'endroit où doit être soudée la douille pour mesurer la température des gaz d'échappement lorsque utilisée.

Article 18.10. (Moteurs FR125 Max)

*Il est permis d'installer une douille (pour mesurer la température d'échappement) sur le dessus du système d'échappement. Elle doit être soudée à 50 mm de la bride d'échappement.*

Article 20.4 (RM1)

*Il est permis d'installer une douille (pour mesurer la température d'échappement) sur le dessus du système d'échappement. Elle doit être soudée à 50 mm de la bride d'échappement.*

Le mot "bride" signifie le début du tuyau d'échappement, tel que démontré sur le dessin ci-joint :

